

Lettre recommandée

Municipalité d'Ecublens

1024 Ecublens

Ecublens, le 12 juillet 2012

Opposition à la mise à l'enquête « Reconstruction d'un nouveau bâtiment de mécanique (ME), Route des Noyerettes », P-168-48-1-2012-ME

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Nous avons examiné les plans de mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour vélos. En effet, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

Afin de favoriser les déplacements en vélo, il est primordial de disposer de stationnements vélos sûrs, accessibles en vélo et situés aux abords des entrées des bâtiments. Le projet actuel ne comprend aucun stationnement pour vélos. En regard des normes en vigueur VSS 640 065 et VSS 640 066, il n'est donc pas conforme. Nous demandons que les normes de stationnement soient strictement appliquées avec la création de stationnements vélos, couverts, sécurisés, disposant d'un nombre de places répondant aux normes, et situés à proximité de l'entrée / des entrées du bâtiment.

En conséquence, nous faisons opposition à ce projet.

En espérant qu'une solution puisse être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce aux abords du nouveau bâtiment de mécanique (ME), nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stephane Bolognini
Président

Hildegard Knälmann
Groupe PRO VELO Ecublens